

QUE SONT LES ACTIVITÉS SOCIALES ?

Du 18 au 23 novembre prochain, vous élirez vos représentants qui siègeront au Conseil d'Administration de votre CMCAS (Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Actions Sociales).

Ces Conseils d'Administration, entre autres, découlent directement de l'article 25 du Statut national des personnels des Industries Électriques et Gazières qui régit nos Activités Sociales.

Mais d'autres instances existent pour assurer le fonctionnement des Activités Sociales :

- Le Comité de Coordination des CMCAS,
- Le Conseil d'Administration de la CCAS.

Ça sert à quoi en clair ?

CMCAS

Les Conseils d'Administration des 69 CMCAS (métropole et outre-mer) sont composés de :

- 18 membres si la CMCAS gère moins de 500 agents,
- 24 membres si 500 agents et plus.

Les administrateurs sont élus pour 4 ans.

Les CMCAS gèrent les Activités Sociales décentralisées (sportives, culturelles, loisirs, etc.). Elles mènent également des actions de prévention santé, des aides solidarité.

COMITÉ DE COORDINATION DES CMCAS

Le Comité représente les CMCAS au niveau national. Il est composé de 30 membres élus pour 4 ans par les administrateurs des CMCAS.

Le Comité de Coordination des CMCAS a pour missions :

- La répartition du budget alloué aux Activités Sociales entre les CMCAS et la CCAS.
- La définition des règles de gestion et de contrôle de l'utilisation du budget
- Il gère les fonds nationaux santé et actions sanitaires et sociales

On peut s'interroger sur le fait que ce comité définit lui-même les règles de gestion et de contrôle sur l'utilisation du budget, budget dont il a la charge... Comme quoi l'expression « on ne peut être juge et partie » ne semble pas être de mise au sein de ce Comité...

CCAS

La CCAS gère les Activités Sociales qui, par leur volume, nécessitent d'être centralisées telles que :

- Vacances jeunes et adultes
- Événementiel à caractère culturel sportif ou de loisir
- Gestion des institutions CCAS
- Assurances
- Actions sanitaires et sociales et de santé

Son Conseil d'Administration est composé de 18 membres désignés par les fédérations syndicales ayant présenté des candidats aux élections des administrateurs des CMCAS.

COMMENT SONT FINANCÉES NOS ACTIVITÉS SOCIALES ?

Chaque entreprise de la branche des Industries Électriques et Gazières contribue au financement des activités sociales.

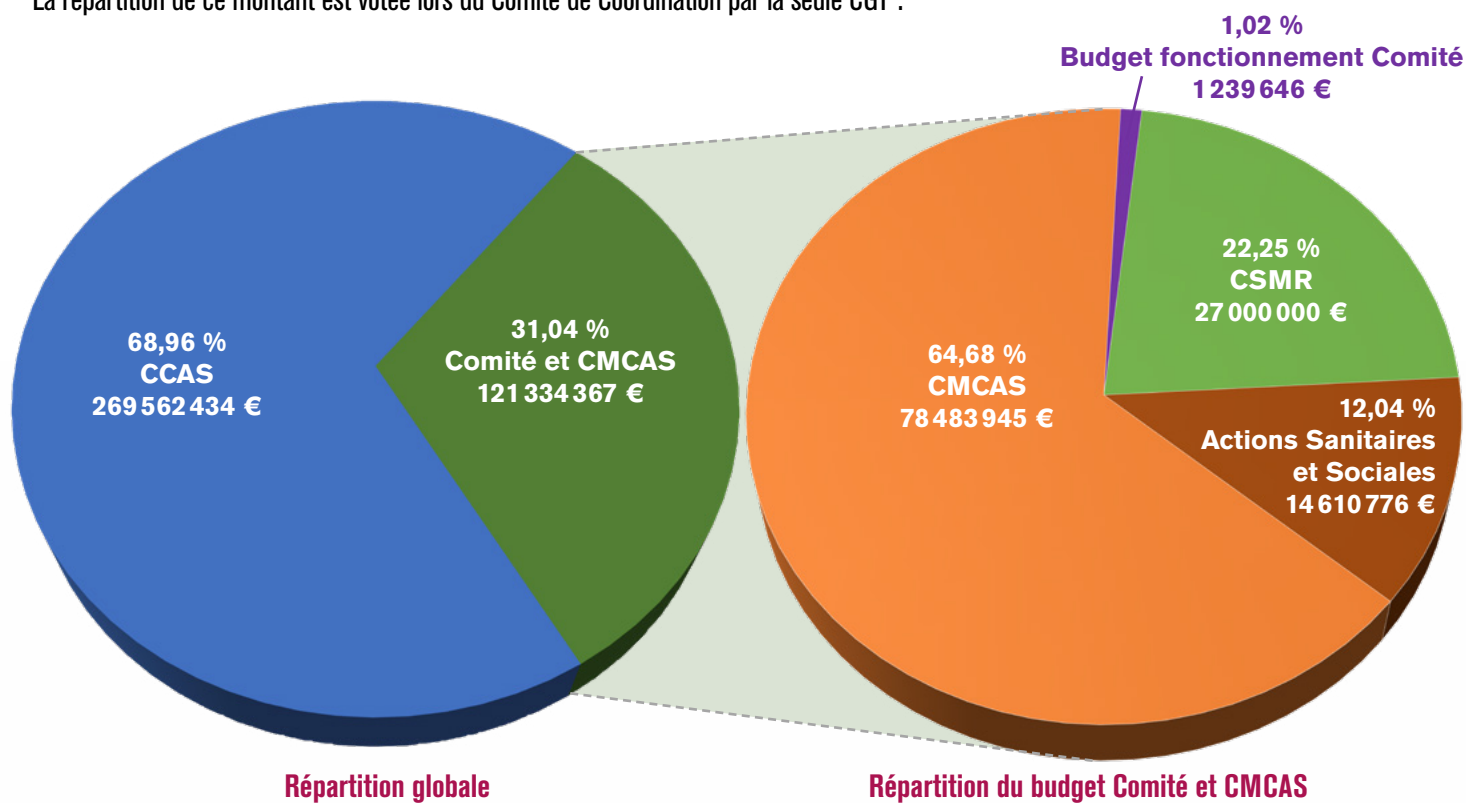
La participation est en fonction du nombre de salariés :

- Moins de 1000 salariés → la contribution est comprise entre 500 € et 1900 € par an et par salarié.
- Plus de 1000 salariés → le calcul est basé à partir de coefficients forfaitaires en € par gigawattheure qui sont multipliés par les volumes d'électricité et/ou de gaz produits, transportés, distribués ou commercialisés par les entreprises. Montants calculés en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac).

Pour l'année 2020, cette contribution s'élevait à : 390 896 801 €

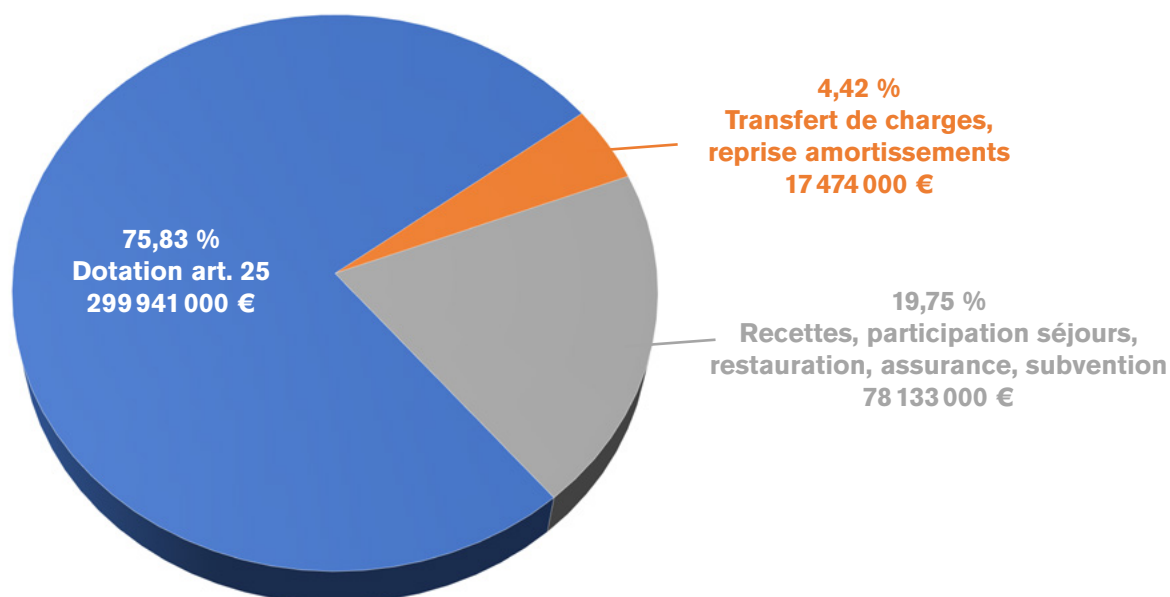
COMMENT EST UTILISÉE CETTE PARTICIPATION ?

La répartition de ce montant est votée lors du Comité de Coordination par la seule CGT :

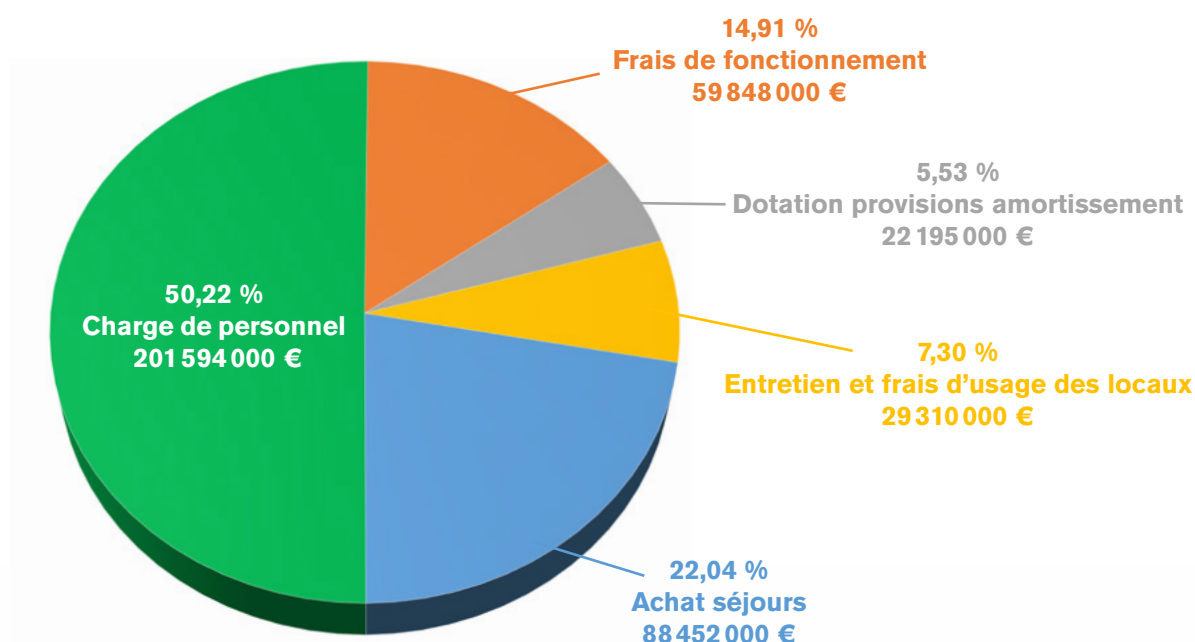


COMMENT SE PORTE LA CCAS AU NIVEAU FINANCIER À FIN DÉCEMBRE 2020 ?

Recettes 2020 : 395 548 000 €



Dépenses 2020 : 401 399 000 €



Des recettes qui s'élèvent à 395 548 000 €, pour des dépenses de 401 399 000 €...

Un compte annuel débiteur de 5 851 000 € !

Des comptes régulièrement déficitaires qui démontrent une gestion calamiteuse de nos activités sociales qui **entraînera inéluctablement leur perte.**

Pour FO Énergie et Mines, les activités sociales et culturelles de la branche des IEG doivent être pérennisées pour éviter leur rattachement vers des Comités d'Entreprises par entreprise et permettre également le maintien du lien intergénérationnel.

Celles-ci doivent être financées conformément à des règles statutaires.

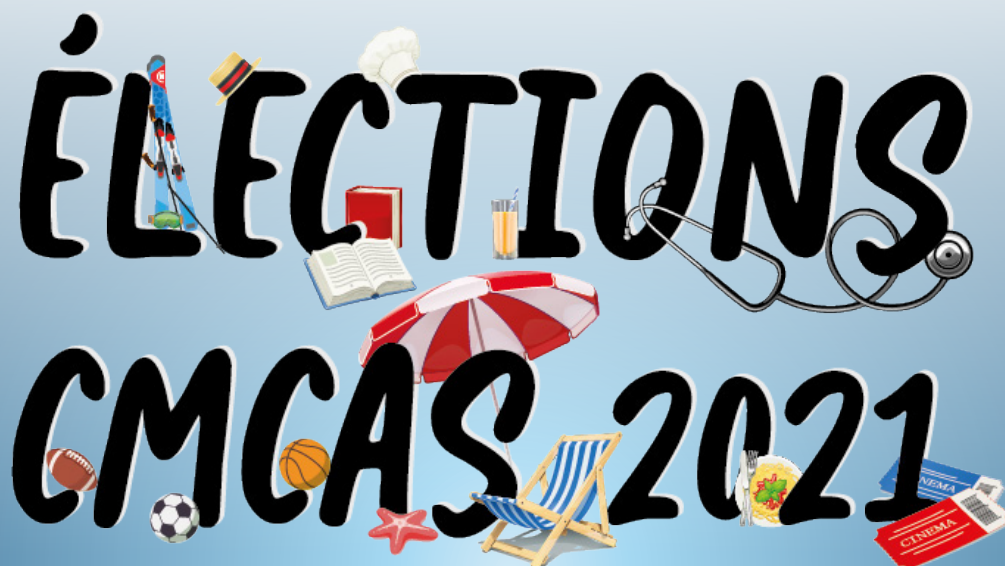
La **gestion calamiteuse des activités sociales et culturelles des Industries Electriques et Gazières** par la direction de la CCAS (la CGT en l'occurrence) n'est pas une fatalité.

L'**amélioration de vos activités sociales passera par une amélioration de gestion, et cela nécessite une optimisation du parc immobilier, des moyens logistiques, des frais de fonctionnement, des frais de personnel.**

Le financement des activités sociales qui est une part du salaire différé des personnels est malheureusement **englouti à plus de 70 % dans ces frais de fonctionnement**, il ne reste donc plus pour les personnels actifs et pensionnés moins de 30 % pour vos activités sociales !

Cela est inacceptable et doit cesser, il est temps de faire le choix d'une autre voie !

ÉLECTIONS CMCAS 2021



du 18 au 23 novembre 2021

Faites le choix d'une autre voie

Votez FO

